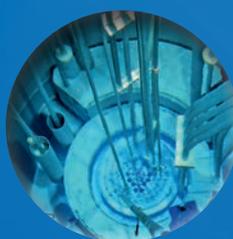


Mise à jour du budget de l'Agence pour 2019



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

L'atome pour la paix et le développement

GC(62)/2

La version électronique du document se trouve sur le site web de l'AIEA :

www.iaea.org

Mise à jour du budget de l'Agence pour 2019



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique
L'atome pour la paix et le développement

GC(62)/2

Imprimé par
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Juillet 2018

Sommaire

Introduction	iii
Récapitulation des ressources totales pour 2019.....	v
1. Aperçu général	1
Priorités	3
Changements concernant le programme	4
Économies et gains d'efficacité transversaux	4
2. Aperçu financier	5
Ressources totales	7
Ressources du budget ordinaire opérationnel	7
Ressources du budget d'investissement	8
Autres considérations financières	9
Ajustement pour hausse des prix.....	9
Obligations liées à l'assurance maladie après la cessation de service	9
Monnaie du budget et taux de change.....	10
Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies	10
3. Besoins financiers par programme sectoriel.....	11
Tableau 1. Budget ordinaire par programme et par programme sectoriel (en millions d'euros)..	13
Tableau 2. Budget ordinaire – État récapitulatif des recettes.....	14
4. Plan d'investissements majeurs pour 2019-2027 et Fonds pour les investissements majeurs pour 2019.....	15
Plan d'investissements majeurs.....	17
Investissements	17
Aperçu par programme sectoriel.....	18
Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	18
Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires.....	19
Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire.....	19
Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	19
Annexe. Projets de résolutions pour 2019.....	25
A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 2019.....	28
B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2019	32
C. LE FONDS DE ROULEMENT EN 2019.....	32

Introduction

Le programme de l'Agence pour l'exercice biennal 2018-2019 adopté par le Conseil des gouverneurs a été présenté à la Conférence générale en septembre 2017 dans le document intitulé *Programme et budget de l'Agence 2018-2019* (document GC(61)/4). Ce document présentait notamment le projet de budget pour les années 2018 et 2019. Toutefois, avant l'adoption de la budgétisation biennale¹, le Conseil des gouverneurs est tenu, aux termes du Statut, de soumettre le projet de budget annuel à la Conférence générale pour approbation ; les estimations pour 2019 n'étaient donc que préliminaires.

Conformément aux procédures adoptées pour la programmation biennale (document GOV/1999/23), le projet de budget portant sur la deuxième année de l'exercice biennal est présenté dans un document récapitulatif concis, la *Mise à jour du budget de l'Agence*. Le présent document introduit l'ajustement pour hausse des prix applicable à la deuxième année du cycle, met en exergue tous les changements importants qu'il est proposé d'apporter aux prévisions budgétaires préliminaires et présente divers projets de résolutions, dont celui qui porte sur l'ouverture de crédits.

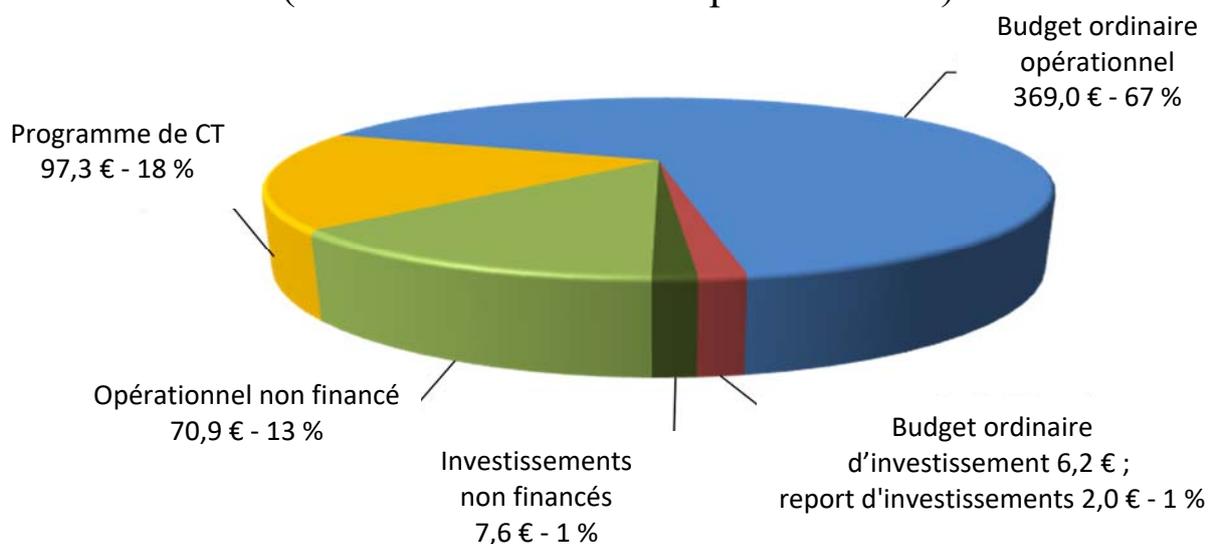
Conformément aux décisions précédemment prises par le Conseil des gouverneurs, la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2019* tient compte de l'ajustement pour hausse des prix de 2019 ainsi que du montant supplémentaire de 1,1 million d'euros qui se rapporte aux activités de vérification et de contrôle en République islamique d'Iran en application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU². Elle prévoit aussi une réduction devant être appliquée par le biais d'économies et de gains d'efficacité transversaux venant s'ajouter à ceux déjà prévus dans le *Programme et budget de l'Agence 2018-2019*.

Hormis les changements relatifs au financement des activités de vérification et de contrôle en République islamique d'Iran en application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2019* maintient les priorités énoncées dans le *Programme et budget de l'Agence 2018-2019* : la coopération technique, dont le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT), la sûreté et la sécurité nucléaires, la rénovation des laboratoires des applications nucléaires (projet ReNuAL+) de Seibersdorf, et l'énergie nucléaire.

¹ En juin 2017, l'Agence a été informée par le gouvernement dépositaire que 58 États Membres sur 168 avaient accepté l'amendement de l'article XIV.A du Statut de l'Agence. Les deux tiers des États Membres de l'Agence doivent l'accepter pour qu'il entre en vigueur.

² Voir le document GOV/2016/29.

Récapitulation des ressources totales pour 2019 (en millions d'euros aux prix de 2019³)



375,2 millions d'euros

budget ordinaire [opérationnel (369,0 millions d'euros) et d'investissement (6,2 millions d'euros)] pour 2019

1,2 %*

0,3 %

croissance réelle du budget ordinaire opérationnel en 2018 [résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU]

2,5 %

ajustement global moyen pour hausse des prix pour 2019

-1,0 %

réduction du budget opérationnel pour 2019 par le biais d'économies et de gains d'efficacité transversaux

-0,6 %

réduction du budget d'investissement pour 2019

- *Inscription au budget de 1,1 million d'euros au titre des activités de vérification et de contrôle en République islamique d'Iran en application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, ce qui correspond à une croissance réelle de 0,3 % du budget ordinaire opérationnel*
- *Une réduction totale de 1,6 % pour 2019 ou de 5,7 millions d'euros grâce à :*
 - *des économies et des gains d'efficacité transversaux de 3,7 millions d'euros*
 - *une réduction de 2,0 millions d'euros du budget ordinaire d'investissement, compensée par un report de 2,0 millions d'euros du Fonds pour les investissements majeurs (FIM)*

**par rapport au budget ordinaire approuvé pour 2018*

³ Sauf indication contraire, les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros, aux prix de 2019.

1. Aperçu général

Mise à jour du budget de l'Agence pour 2019

Aperçu général

1. Lors de l'élaboration de la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2019*, le Directeur général a soigneusement examiné la proposition des coprésidents du Groupe de travail sur le programme et budget et les objectifs du Fonds de coopération technique pour 2018-2019⁴.

2. La *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2019* que le Conseil des gouverneurs recommande de soumettre à la Conférence générale pour approbation, prend en compte :

- un montant supplémentaire de 1,1 million d'euros alloué à la vérification et au contrôle en République islamique d'Iran en application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU ;
- l'ajustement pour hausse des prix applicable, de 2,5 % ; et
- une réduction totale de 1,6 %, correspondant à un montant total de 5,7 millions d'euros, pour 2019. Comme il a été demandé par les États Membres, cette réduction sera appliquée par le biais d'économies et de gains d'efficacité transversaux venant s'ajouter à ceux déjà prévus dans le *Programme et budget de l'Agence 2018-2019*, et grâce à une réduction du financement effectué au moyen du budget ordinaire d'investissement, laquelle sera compensée par le report d'un montant venant du Fonds pour les investissements majeurs (FIM).

3. Pour 2019, le Directeur général propose un budget ordinaire total de 375,2 millions d'euros, ce qui représente une augmentation globale de 4,6 millions d'euros, soit 1,2 %.

4. Le budget ordinaire opérationnel proposé s'élève à 369,0 millions d'euros (soit une hausse de 6,5 millions d'euros) et le budget

ordinaire d'investissement à 6,2 millions d'euros (soit une baisse de 1,8 million d'euros) ; tous deux prennent en compte l'ajustement pour hausse des prix.

5. Le budget ordinaire opérationnel proposé au titre du programme sectoriel 4 s'élève à 145,3 millions d'euros, ce qui traduit l'inscription au budget de 1,1 million d'euros au titre des activités de vérification et de contrôle en République islamique d'Iran en application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Priorités

6. La *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2019* maintient toutes les priorités retenues par le Directeur général pour l'exercice biennal 2018-2019, à savoir :

- la coopération technique, y compris le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) : 25,9 millions d'euros dans le budget ordinaire 2019 ;
- la sûreté et la sécurité nucléaires : 36,2 millions d'euros dans le budget ordinaire 2019 ;
- les activités de vérification et de contrôle à mener en République islamique d'Iran, en application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU : 1,1 million d'euros supplémentaires (0,3 % de la croissance réelle totale et 0,7 % de la croissance réelle du programme sectoriel 4), pour compléter l'intégration de ces activités inscrites au budget ordinaire, comme approuvé par les États Membres [document GC(60)/2] ;

⁴ Résumée dans le document GOV/2017/27.

- la rénovation des laboratoires des applications nucléaires (projet ReNuAL+) à Seibersdorf : 2,1 millions d'euros dans le budget ordinaire d'investissement 2019 ; et
- l'énergie nucléaire : 40,5 millions d'euros dans le budget ordinaire 2019.

Changements concernant le programme

7. Le 25 août 2015, le Conseil des gouverneurs a autorisé le Directeur général à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la vérification et le contrôle du respect par la République islamique d'Iran de ses engagements en matière nucléaire énoncés dans le Plan d'action global commun (PAGC), et à faire rapport dans ce sens, pendant toute la durée de ces engagements et à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, sous réserve que des ressources soient disponibles et conformément aux pratiques établies de l'Agence en matière de garanties⁵.

8. Il a été tenu compte, dans le *Programme et budget de l'Agence 2018-2019*, de l'accord conclu dans le cadre de la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2017* [document GC(60)/2]. En conséquence, un montant supplémentaire de 1,1 million d'euros complète en 2019 l'intégration au budget ordinaire du coût des experts associé aux activités de vérification et de contrôle du respect par la République islamique d'Iran de ses engagements en matière nucléaire énoncés dans le PAGC, soit 0,3 % de la croissance réelle proposée pour 2019.

Économies et gains d'efficacité transversaux

9. En réponse à des demandes formulées par des États Membres lors de l'approbation du *Programme et budget de l'Agence 2018-2019*, le Secrétariat a inclus une série de mesures spéciales ponctuelles (annexe II du document GOV/2018/1) prévoyant de nouvelles réductions des dépenses et de nouveaux gains d'efficacité ainsi que des efforts de redéfinition des priorités, notamment grâce à la mobilisation de ressources extrabudgétaires supplémentaires, en vue de réduire la croissance globale du budget.

10. Compte tenu des vues exprimées lors des consultations des États Membres, les mesures spéciales ponctuelles ont été remplacées par des économies et des gains d'efficacité transversaux devant être mis en œuvre par le Secrétariat en plus de ceux déjà prévus dans le *Programme et budget de l'Agence 2018-2019*.

11. Le programme de l'Agence, tel qu'il a été approuvé dans le *Programme et budget de l'Agence 2018-2019*, y compris l'équilibre entre les programmes sectoriels, sera maintenu sans réviser les priorités des activités approuvées et sans transférer de fonds du budget ordinaire aux ressources extrabudgétaires. La réalisation d'économies et de gains d'efficacité transversaux n'aura pas d'incidence négative sur l'exécution des programmes en faveur des États Membres en ce qui concerne les activités approuvées.

⁵ Document GOV/2015/53.

2. Aperçu financier

Ressources totales

12. L'ensemble des ressources de l'Agence est composé du budget ordinaire, des ressources extrabudgétaires et des ressources pour le programme de coopération technique. Pour 2019, elles s'élèvent à 553,0 millions d'euros aux prix de 2019.

Récapitulatif des ressources totales pour 2019
(en millions d'euros)

Source de financement	2019
Budget ordinaire opérationnel	369.0
Budget ordinaire d'investissement, report compris	8.2
Opérationnel non financé	70.9
Investissements non financés	7.6
Programme de CT	97.3
TOTAL	553.0

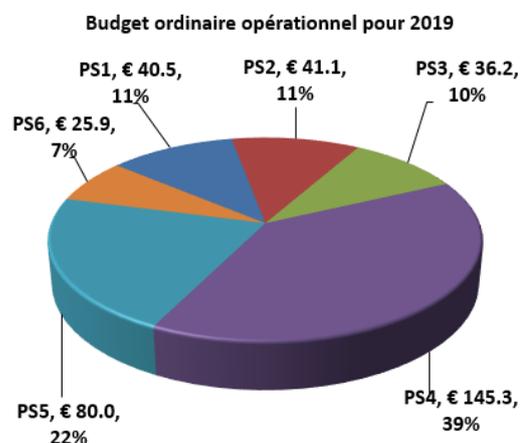
13. Le budget ordinaire comprend une composante opérationnelle et une composante d'investissement destinée à financer les investissements majeurs dans les infrastructures, conformément au Plan d'investissements majeurs. Les projets de budget ordinaire sont présentés dans six programmes sectoriels (PS1 à PS6), conformément à la structure du programme de travail de l'Agence.

14. L'Agence reste tributaire des ressources extrabudgétaires, qui proviennent essentiellement des États Membres, pour exécuter certaines activités pour lesquelles aucun financement n'est prévu dans le budget ordinaire. Comme indiqué dans le *Programme et budget de l'Agence 2018-2019*, les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement de ces activités actuellement non financées s'élèvent à 78,5 millions d'euros pour 2019. Dans tous les tableaux relatifs au budget du présent document, les catégories intitulées « Non financé(e)s »⁶ font référence à l'ensemble des besoins extrabudgétaires et non financés.

15. En ce qui concerne le programme de coopération technique, pour 2019 un montant de 97,3 millions d'euros devrait être disponible, réparti comme suit : 79,3 millions d'euros destinés au financement des projets de base, complétés par 1,0 million d'euros au titre des coûts de participation nationaux et 17,0 millions d'euros de ressources extrabudgétaires.

Ressources du budget ordinaire opérationnel

16. Le graphique et le tableau ci-après présentent le budget ordinaire opérationnel aux prix de 2019.



Budget ordinaire opérationnel pour 2019
(en millions d'euros)

Programme sectoriel	2019
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	40.5
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	41.1
3 Sécurité et sécurité nucléaires	36.2
4 Vérification nucléaire	145.3
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	80.0
6 Gestion de la coopération technique pour le développement	25.9
TOTAL	369.0

17. Le budget du programme sectoriel 4, Vérification nucléaire, intègre un montant supplémentaire de 1,1 million d'euros, qui complète l'intégration du financement au budget ordinaire des activités de vérification et de contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, comme convenu par les États Membres.

Ressources du budget d'investissement

18. Les ressources destinées aux investissements pour 2019 ont été allouées en fonction des priorités maintenues par l'Agence en la matière, tout en réduisant autant que possible la croissance générale du budget ordinaire. Le Directeur général propose donc de maintenir la répartition des FIM au niveau établi dans le *Programme et budget de l'Agence 2018-2019*, afin de financer les investissements d'infrastructure importants conformément au Plan d'investissements majeurs. Dans le même temps, le financement du budget ordinaire d'investissement à allouer aux États Membres sera réduit de 2,0 millions d'euros après ajustement pour hausse des prix, passant de 8,2 millions d'euros à 6,2 millions d'euros en 2019 ; cette baisse sera compensée par le transfert d'un montant de 2,0 millions d'euros prélevés sur les soldes non utilisés des crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel des années précédentes, précédemment transférés au FIM.

19. Le tableau ci-dessous décrit les dépenses d'investissement prévues pour 2019.

Projet d'investissement	2019
ReNuAL+	2.1
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	0.3
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	1.0
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	0.8
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	4.0
Total	8.2
Financement :	
Par les contributions des États Membres	6.2
Par le report d'investissements	2.0
Total	8.2

Autres considérations financières

Ajustement pour hausse des prix

20. L'ajustement global moyen pour hausse des prix en 2019 est de 2,5 %. Cette valeur prend en compte un certain nombre de facteurs, dont :

- une augmentation de 1,9 % des dépenses de personnel pour les administrateurs et des dépenses afférentes aux consultants ;
- une augmentation de 5,4 % des dépenses de personnel pour les agents des services généraux ; et
- une augmentation de 1,9 % pour tous les autres chefs de dépense.

21. L'ajustement pour hausse des prix a été calculé suivant la méthode standard de la moyenne triennale glissante en vigueur à l'Agence, fondée sur le concept de la budgétisation semi-intégrale. Contrairement à la méthode de la budgétisation intégrale dans laquelle les facteurs d'ajustement reposent entièrement sur les prévisions, dans celle-ci il est tenu compte de l'évolution la plus récente et toute surestimation ou sous-estimation des prévisions antérieures est corrigée.

22. Les tendances et les perspectives concernant les dépenses de personnel sont basées sur les prévisions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et le « Tariflohn » autrichien. Pour tous les autres chefs de dépense, l'Agence utilise les données statistiques les plus récentes sur les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) de l'Union européenne.

23. L'ajustement pour hausse des prix pour 2019 traduit la hausse réelle de tous les facteurs. Le taux moyen d'inflation est de 2,1 % au moment de l'élaboration du présent document. La Commission de la fonction publique internationale a achevé son examen périodique des composantes des traitements des administrateurs et des agents des services

généraux en 2017. Si cet examen n'a pas conduit à augmenter le traitement des fonctionnaires de la catégorie P, il a débouché sur une hausse du traitement des fonctionnaires de la catégorie G, comme approuvé par le Conseil des gouverneurs⁶. Les dépenses de personnel concernant les fonctionnaires des catégories P et G devraient continuer d'augmenter conformément au processus annuel d'examen de la CFPI, qui tient compte de l'évolution du coût de la vie dans tous les lieux d'affectation. Comme il n'était pas possible de prévoir à l'avance le résultat de cet examen et donc de l'inclure dans le *Programme et budget de l'Agence 2018-2019*, ces hausses doivent être imputées sur l'année 2019.

24. L'ajustement pour hausse des prix varie d'un programme sectoriel à l'autre et au sein de ces programmes, en fonction des catégories de dépenses prévues, et notamment des proportions respectives d'administrateurs et d'agents des services généraux parmi le personnel.

25. Dans le souci d'une plus grande clarté, afin de pouvoir mieux prévoir l'ajustement pour hausse des prix pour la seconde année d'un cycle biennal et afin de réduire les fluctuations de l'ajustement pour hausse des prix, le Secrétariat élabore une méthode d'ajustement biennal pour hausse des prix comportant des facteurs permettant de réduire la fluctuation entre les années. Cette méthode est élaborée en réponse à la demande d'États Membres⁷, en vue de son application pour la période biennale 2020-2021 et les suivantes.

Obligations liées à l'assurance maladie après la cessation de service

26. L'Agence s'acquitte de ses obligations en ce qui concerne le financement de l'assurance maladie des anciens membres du personnel dans le cadre du budget ordinaire au titre de la « comptabilisation au décaissement ». Elle ne met actuellement aucuns fonds de côté pour couvrir ces obligations financières à long

⁶ Documents GOV/2017/50 et GOV/OR.1477, par. 67 et 68.

⁷ Document GOV/2017/27.

terme, qui représentent un montant de 165 millions d'euros. Le financement des obligations vis-à-vis des anciens fonctionnaires est un problème auquel est confrontée la quasi-totalité des organismes du système des Nations Unies. Les Vérificateurs extérieurs de l'Agence ont recommandé que cette question soit réglée.

27. Le Secrétariat envisage de résoudre cette question en créant un mécanisme de financement des obligations après la cessation de service. Cette proposition n'aura pas d'incidence sur le budget ordinaire pour 2019. Les détails des obligations après la cessation de service, ainsi que les analyses pertinentes et la proposition correspondante, seront présentés aux États Membres en temps voulu.

Monnaie du budget et taux de change

28. La monnaie fonctionnelle de l'Agence est l'euro. Comme par le passé, le projet de budget ordinaire a été établi en euros, sur la base d'un taux de change budgétaire de 1 dollar É.-U. pour 1 euro. Tous les tableaux et graphiques du présent document sont établis

en euros sur la base de ce taux de change budgétaire. L'Agence détermine les contributions des États Membres en euros et en dollars des États-Unis conformément au barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale et à l'obligation de fractionner les contributions dans ces deux monnaies. Environ 88 % des dépenses de l'Agence sont en euros. Ce système mixte de calcul protège l'Agence en cas de fluctuations entre l'euro et le dollar des États-Unis. Le Secrétariat suit l'évolution de la proportion des monnaies dans lesquelles les dépenses sont encourues et en rend compte aux États Membres, le cas échéant.

Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies

29. Conformément à l'article XVI de l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique (document INFCIRC/11, partie I.A), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires peut être amené à examiner le budget de l'Agence, auquel cas il ferait rapport sur ses aspects administratifs à l'Assemblée générale des Nations Unies.

3. Besoins financiers par programme sectoriel

Tableau 1. Budget ordinaire par programme et par programme sectoriel (en millions d'euros)

Programme / Programme sectoriel	Budget 2018	Variation des programmes en 2019	Prévisions pour 2019 aux prix de 2018	Ajustement pour hausse des prix en 2019	Économies et gains d'efficacité transversaux	Prévisions pour 2019 aux prix de 2019	Croissance globale 2019
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires							
Gestion et coordination globales et activités communes	3 134 965	(7 004)	3 127 961	77 682	(20 858)	3 184 785	1.6%
Énergie d'origine nucléaire	8 698 141	(41)	8 698 100	200 995	(57 903)	8 841 191	1.6%
Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	7 352 806	(445)	7 352 362	164 366	(48 909)	7 467 818	1.6%
Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable	10 326 191	(51 518)	10 274 673	267 689	(68 596)	10 473 766	1.4%
Sciences nucléaires	10 331 978	42	10 332 019	231 691	(68 734)	10 494 976	1.6%
Programme sectoriel 1	39 844 081	(58 966)	39 785 115	942 422	(265 000)	40 462 537	1.6%
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement							
Gestion et coordination globales et activités communes	7 842 153	(873)	7 841 280	216 891	(79 576)	7 978 595	1.7%
Alimentation et agriculture	11 653 361	222	11 653 583	281 293	(117 859)	11 817 017	1.4%
Santé humaine	8 560 287	451	8 560 738	192 637	(86 441)	8 666 935	1.2%
Ressources en eau	3 599 384	43	3 599 427	103 561	(36 568)	3 666 420	1.9%
Environnement	6 431 279	0	6 431 279	191 496	(65 401)	6 557 374	2.0%
Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 393 070	(77)	2 392 993	53 125	(24 156)	2 421 962	1.2%
Programme sectoriel 2	40 479 534	(234)	40 479 300	1 039 003	(410 000)	41 108 303	1.6%
3. Sûreté et sécurité nucléaires							
Gestion et coordination globales et activités communes	3 914 342	(9 498)	3 904 844	107 909	(34 101)	3 978 652	1.6%
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	4 331 663	(923)	4 330 741	100 453	(37 657)	4 393 537	1.4%
Sûreté des installations nucléaires	10 369 995	450	10 370 445	243 786	(90 202)	10 524 029	1.5%
Sûreté radiologique et sûreté du transport	7 408 980	0	7 408 980	192 374	(64 598)	7 536 756	1.7%
Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement	3 744 708	0	3 744 708	88 728	(32 577)	3 800 859	1.5%
Sécurité nucléaire	5 842 977	0	5 842 977	142 410	(50 865)	5 934 522	1.6%
Programme sectoriel 3	35 612 666	(9 971)	35 602 695	875 659	(310 000)	36 168 354	1.6%
4. Vérification nucléaire							
Gestion et coordination globales et activités communes	14 301 527	45 288	14 346 815	347 780	(421 554)	14 273 041	-0.2%
Application des garanties	121 082 208	1 433 476	122 515 684	2 962 763	(727 261)	124 751 186	3.0%
Autres activités de vérification	1 739 630	1 050 933	2 790 563	53 184	-	2 843 747	63.5%
Développement	4 837 563	(1 482 668)	3 354 895	75 095	(1 185)	3 428 805	-29.1%
Programme sectoriel 4	141 960 927	1 047 030	143 007 957	3 438 822	(1 150 000)	145 296 779	2,3%^b
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration							
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	79 048 022	(13 062)	79 034 960	2 158 312	(1 215 000)	79 978 272	1.2%
Programme sectoriel 5	79 048 022	(13 062)	79 034 960	2 158 312	(1 215 000)	79 978 272	1.2%
6. Gestion de la coopération technique pour le développement							
Gestion de la coopération technique pour le développement	25 534 194	(6 162)	25 528 032	788 013	(375 000)	25 941 045	1.6%
Programme sectoriel 6	25 534 194	(6 162)	25 528 032	788 013	(375 000)	25 941 045	1.6%
Budget ordinaire opérationnel	362 479 424	958 636	363 438 060	9 242 231	(3 725 000)	368 955 290	
Variation du budget ordinaire opérationnel (%)		0.3%		2.5%	-1.0%		1.8%
Besoins de financement pour les investissements majeurs							
Budget ordinaire d'investissement	8 059 381	-	8 059 381	155 487	(2 000 000)	6 214 868	-22.9%
Total – Programmes de l'Agence	370 538 805	958 636	371 497 441	9 397 717	(5 725 000)	375 170 158	
Variation du total des programmes de l'Agence (%)		0.3%		2.5%	-1.6%		1.2%
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 782 851	-	2 782 851	52 874	-	2 835 725	
Total – Budget ordinaire	373 321 656	958 636	374 280 292	9 450 591	(5 725 000)	378 005 883	
Moins Recettes diverses	3 332 851	-	3 332 851	52 874	-	3 385 725	
Contributions des États Membres	369 988 805	958 636	370 947 441	9 397 717	(5 725 000)	374 620 158	

^aDes économies et des gains d'efficacité transversaux seront mis en œuvre par le Secrétariat afin de maintenir le programme de l'Agence ainsi qu'il a été approuvé dans le *Programme et budget de l'Agence pour 2018-2019* et de garder un équilibre entre les programmes sectoriels.

^b0,7 % de croissance par rapport à 2018 pour le programme sectoriel 4 (résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU).

Tableau 2. Budget ordinaire – État récapitulatif des recettes

	Budget 2018 aux prix de 2018	Prévisions pour 2019 aux prix de 2018	Variation 2019 par rapport à 2018	Prévisions pour 2019 aux prix de 2019 ^a
Budget ordinaire opérationnel ^b	361 929 424	362 888 060	958 636	368 405 290
Budget ordinaire d'investissement	8 059 381	8 059 381	-	6 214 868
Contributions régulières des États Membres	369 988 805	370 947 441	958 636	374 620 158
Recettes diverses				
Travaux remboursables pour d'autres organismes				
Services d'impression	468 720	468 720	-	477 626
Services médicaux	847 675	847 675	-	863 780
Revue « Nuclear fusion »	329 771	329 771	-	336 037
Services de laboratoire	126 000	126 000	-	128 394
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties	1 010 685	1 010 685	-	1 029 888
Total partiel - Travaux remboursables pour d'autres	2 782 851	2 782 851	-	2 835 725
Autres				
Publications de l'Agence - Autres	150 000	150 000	-	150 000
Recettes des Laboratoires	300 000	300 000	-	300 000
Revenus de placements et intérêts	100 000	100 000	-	100 000
Total partiel - Autres	550 000	550 000	-	550 000
Total - recettes diverses	3 332 851	3 332 851	-	3 385 725
Total - recettes du budget ordinaire	373 321 656	374 280 292	958 636	378 005 883

^aAprès les économies et les gains d'efficience transversaux.

^bN'inclut pas les estimations au titre des autres recettes diverses.

4. Plan d'investissements majeurs pour 2019-2027
et
Fonds pour les investissements majeurs pour 2019

Plan d'investissements majeurs

30. Le Plan d'investissements majeurs (PIM) présenté ci-après décrit dans leurs grandes lignes les projets d'investissements majeurs de l'Agence pour la période allant de 2019 à 2027. Il est mis à jour chaque année et résulte de la nécessité pour l'Agence de maintenir une infrastructure appropriée, à jour et fonctionnant bien. Le tableau 10 en donne une vue d'ensemble, et les projections y sont indiquées pour chaque année.

31. Pour 2019, les investissements majeurs nécessaires représentent un montant total de 15,8 millions d'euros. Ils se décomposent comme indiqué dans le tableau suivant.

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur (en millions d'euros)	2019
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	
ReNuAL+	6.2
Renforcement de l'infrastructure des Laboratoires de l'environnement de Monaco	1.1
Programme sectoriel 2	7.2
3. Sûreté et sécurité nucléaires	
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	0.3
Programme sectoriel 3	0.3
4. Vérification nucléaire	
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	2.1
Programme sectoriel 4	2.1
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	1.5
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	4.8
Programme sectoriel 5	6.2
Total - Plan d'investissements majeurs	15.8

32. Le Fonds pour les investissements majeurs (FIM) est un fonds de réserve créé en application de l'article 4.06 du Règlement financier pour pourvoir aux besoins essentiels de l'Agence dans les infrastructures qui sont répertoriés dans le PIM. Il permet de financer des investissements nécessaires qui autrement pourraient être sans cesse reportés ou nécessiter

des augmentations importantes des contributions annuelles des États Membres. Le Conseil des gouverneurs l'examine dans le cadre du processus établi d'approbation du programme et budget.

33. Conformément au document GC(53)/5, le FIM est financé par l'intégralité des crédits alloués à la partie investissements du budget ordinaire, les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel des années précédentes, le cas échéant, et toute autre source que le Conseil des gouverneurs pourrait déterminer.

34. Depuis la création du FIM en 2009⁸, les soldes non utilisés des crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel des années précédentes lui ont été transférés et ont été consignés dans les états financiers respectifs, conformément à l'article 7.02 b) 4) du Règlement financier. Les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel pour 2016-2017 lui seront transférés de la même façon.

Investissements

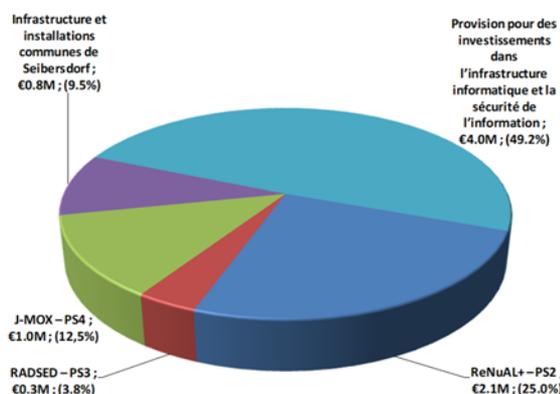
35. Le Directeur général propose de réduire les fonds du budget ordinaire d'investissement de 2,0 millions d'euros, baisse contrebalancée par le transfert d'un montant de 2,0 millions d'euros prélevés sur les soldes non utilisés des crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel des années précédentes, qui étaient précédemment transférés au FIM.

36. Au total, 8,2 millions d'euros du FIM seront répartis entre les projets suivants :

- ReNuAL+ – programme sectoriel 2 – 2,1 millions d'euros.
- Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED) – programme sectoriel 3 – 0,3 million d'euros.
- Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX – programme sectoriel 4 – 1,0 million d'euros.

⁸ Documents GOV/2009/1 et GOV/2009/52/Rev.1.

- Infrastructure et installations communes de Seibersdorf – programme sectoriel 5 – 0,8 million d’euros.
- Provision pour des investissements dans l’infrastructure informatique et la sécurité de l’information – programme sectoriel 5 – 4,0 millions d’euros.



37. Bien que le présent document concerne le PIM pour la période 2019-2027, un nombre important des investissements proposés en 2018 ne sont pas encore financés. Actuellement, il reste au total à dégager 11,8 millions d’euros pour les investissements de 2018 et 7,6 millions d’euros pour ceux de 2019. On espère que ces besoins seront couverts grâce à des contributions extrabudgétaires. Les investissements prévus en 2019 qui ne sont pas financés sont présentés dans le tableau 12.

Aperçu par programme sectoriel

38. Un aperçu par programme des investissements majeurs inclus dans le PIM pour 2019-2027 a été inclus dans le *Programme et budget de l’Agence 2018-2019*. Les paragraphes ci-après présentent de manière synthétique les besoins de financement pour 2019 aux prix de 2019 ainsi que des informations actualisées sur les projets. Mis à part l’ajustement pour hausse des prix, il n’est pas proposé de modifier le financement par rapport au *Programme et budget de l’Agence 2018-2019*.

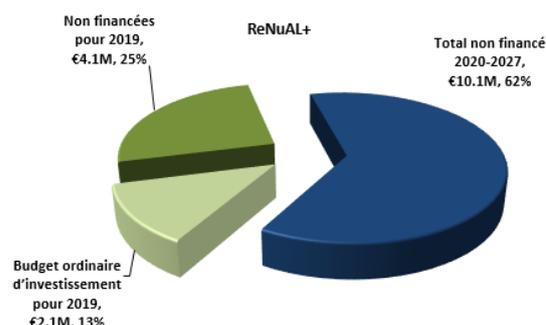
Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l’environnement

Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL+)

39. Le rojet ReNuAL de modernisation et de rénovation des laboratoires des applications nucléaires de Seibersdorf s’achèvera en 2018.

40. Le projet ReNuAL+, qui s’inscrit dans la continuité de ce projet, est axé sur les éléments qui n’ont pas pu être menés à bien dans le cadre du projet ReNuAL initial. Il s’agit notamment de la construction de la troisième aile du Laboratoire modulaire polyvalent et des activités prioritaires de rénovation dans certains des laboratoires actuels. Ces activités marqueront l’achèvement du projet ReNuAL dans sa globalité et se traduiront par un renforcement considérable des capacités, de sorte que les laboratoires de Seibersdorf puissent continuer à répondre aux besoins des États Membres.

41. Pour 2019, les besoins de financement, qui s’élèvent à 6,2 millions d’euros, sont couverts par un apport de 2,1 millions d’euros provenant du budget ordinaire d’investissement. Un montant de 4,1 millions d’euros reste non financé en 2019



Renforcement de l’infrastructure des Laboratoires de l’environnement de Monaco

42. Ce projet vise à déterminer les améliorations les plus urgentes à apporter à l’infrastructure des Laboratoires de l’environnement de Monaco en vue de renforcer leur capacité et de leur permettre ainsi de répondre à l’évolution des besoins des États Membres en services de haute qualité dans le domaine de l’environnement marin.

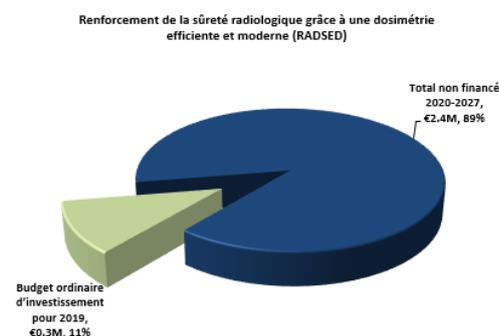
43. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour 2019, soit 1,1 million d'euros, restent non financés.

Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires

Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)

44. Ce projet, qui doit être mené sur une période de dix ans, vise à mettre en application les meilleures techniques d'évaluation des doses de façon à permettre une comparaison de leurs performances en ce qui concerne le stade final équivalent en biodosimétrie.

45. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour 2019 s'élèvent à 0,3 million d'euros. Ce montant est entièrement couvert par un apport de 0,3 million d'euros prélevés sur le budget ordinaire d'investissement.

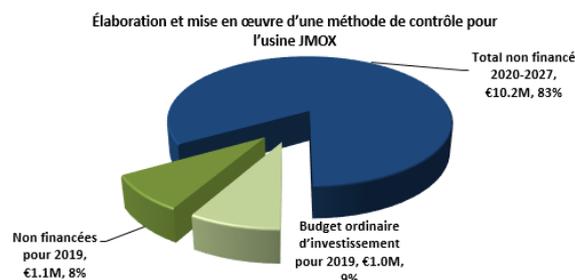


Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire

Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX

46. Japan Nuclear Fuel Limited construit actuellement une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes destiné aux réacteurs à eau ordinaire sur son site de Rokkasho Mura.

47. Les investissements requis pour 2019 s'établissent à 2,1 millions d'euros, dont 1,0 million d'euros est couvert par le budget ordinaire d'investissement. Un montant de 1,1 millions d'euros reste non financé en 2019.

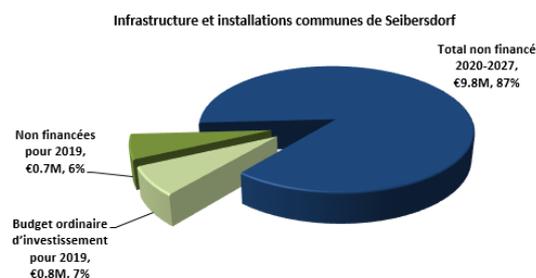


Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

Infrastructure et installations communes de Seibersdorf

48. L'objectif de ce projet consiste à garantir la sûreté et la sécurité du site de Seibersdorf en adaptant et en modernisant les systèmes de sûreté physique et de sécurité, tout en intégrant des systèmes de surveillance et d'autres systèmes de sécurité.

49. Les besoins de financement du projet pour 2019 s'élèvent à 1,5 million d'euros, dont 0,8 millions d'euros sont couverts par le budget ordinaire d'investissement. Un montant de 0,7 million d'euros reste non financé en 2019.



Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information

50. Ce projet couvre les coûts liés au maintien d'une infrastructure et de services des technologies de l'information et de la communication (TIC) modernes. Il comporte trois composantes : le remplacement du matériel, l'infrastructure de reprise après sinistre et le déploiement de la nouvelle version de la suite Oracle e-Business [la plateforme du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)].

51. Les besoins d'investissement pour 2019 s'élèvent à 4,8 millions d'euros, dont 2,0 millions d'euros sont couverts par le budget ordinaire d'investissement et 2,0 millions d'euros, par des reports d'investissements, tandis qu'un montant de 0,8 million d'euros reste non financé.

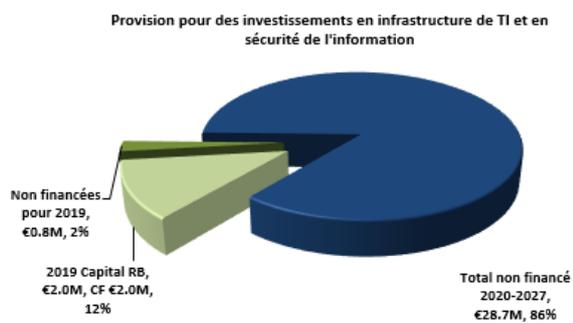


Tableau 10. Plan d'investissements majeurs 2019-2027

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement										
ReNuAL+	6 159 052	5 031 462	5 031 462	-	-	-	-	-	-	16 221 976
Renforcement de l'infrastructure des Laboratoires de l'environnement de Monaco	1 078 510	-	-	-	-	-	-	-	-	1 078 510
Services d'étalonnage et de vérification du Laboratoire de dosimétrie (Seibersdorf)	-	205 430	-	-	-	-	205 430	-	256 788	667 649
Spectromètre de masse du Laboratoire d'hydrologie isotopique	-	567 193	-	-	-	-	-	-	-	567 193
Programme sectoriel 2	7 237 562	5 804 085	5 031 462	-	-	-	205 430	-	256 788	18 535 327
3. Sûreté et sécurité nucléaires										
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne (RADSED)	308 146	482 813	354 265	456 877	363 509	389 034	373 472	-	-	2 728 116
Services techniques en sûreté radiologique	-	-	-	-	267 060	-	-	306 091	-	573 151
Programme sectoriel 3	308 146	482 813	354 265	456 877	630 569	389 034	373 472	306 091	-	3 301 267
4. Vérification nucléaire										
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	2 054 304	3 081 456	3 081 456	2 054 304	1 951 589	-	-	-	-	12 223 109
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède	-	855 618	1 533 538	1 533 538	1 189 442	-	20 543	855 618	1 533 538	7 521 834
Programme sectoriel 4	2 054 304	3 937 074	4 614 994	3 587 842	3 141 031	-	20 543	855 618	1 533 538	19 744 943
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration										
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	1 465 746	1 224 365	1 224 365	1 224 365	1 224 365	1 224 365	1 224 365	1 224 365	1 224 365	11 260 667
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	4 783 447	3 928 856	3 407 063	2 295 685	4 699 220	4 581 098	4 873 836	2 203 241	2 716 817	33 489 264
Programme sectoriel 5	6 249 193	5 153 222	4 631 428	3 520 050	5 923 586	5 805 463	6 098 201	3 427 606	3 941 182	44 749 931
Total - Plan d'investissements majeurs	15 849 204	15 377 193	14 632 149	7 564 769	9 695 185	6 194 497	6 697 647	4 589 315	5 731 508	86 331 468

Tableau 11 a. Détails du budget ordinaire d'investissement 2019

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	Budget 2018 aux prix de 2018	Prévisions pour 2019 aux prix de 2018	Prévisions pour 2019 aux prix de 2019
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement			
ReNuAL+	2 011 381	2 011 381	2 051 956
Programme sectoriel 2	2 011 381	2 011 381	2 051 956
3. Sûreté et sécurité nucléaires			
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	-	302 400	308 146
Services techniques en sûreté radiologique	270 144	-	-
Programme sectoriel 3	270 144	302 400	308 146
4. Vérification nucléaire			
MOSAIC	1 008 000	-	-
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	1 008 000	1 008 000	1 027 152
Programme sectoriel 4	2 016 000	1 008 000	1 027 152
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration			
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	566 496	768 096	782 690
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	3 195 360	3 969 504	2 044 925
Programme sectoriel 5	3 761 856	4 737 600	2 827 614
Budget ordinaire d'investissement	8 059 381	8 059 381	6 214 868

Tableau 11 b. Détails du report d'investissements 2019

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	Prévisions pour 2019 aux prix de 2019
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	2 000 000
Programme sectoriel 5	2 000 000
Total - Report d'investissements	2 000 000

Tableau 12. Investissements non financés pour 2018-2019

52. Le tableau ci-dessous présente les investissements nécessaires pour 2018 et 2019 qui ne seront pas financés par le FIM. On espère que les États Membres feront des promesses de contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins.

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	2018	2019
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement		
ReNuAL+	4 030 604	4 107 097
Renforcement de l'infrastructure des Laboratoires de l'environnement de Monaco	957 600	1 078 510
Programme sectoriel 2	4 988 204	5 185 606
4. Vérification nucléaire		
MOSAIC	2 923 200	-
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	1 008 000	1 027 152
Programme sectoriel 4	3 931 200	1 027 152
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration		
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	740 880	683 056
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	2 157 120	738 522
Programme sectoriel 5	2 898 000	1 421 578
Plan d'investissements majeurs – Éléments non financés	11 817 404	7 634 337

Annexe. Projets de résolutions pour 2019

53. La présente annexe contient les projets de résolutions pour 2019 (ouverture de crédits au budget ordinaire de 2019, allocation de ressources au Fonds de coopération technique (FCT) en 2019 et Fonds de roulement en 2019).

A. Budget ordinaire

54. Les ouvertures de crédits au budget ordinaire de 2019 sont présentées en deux parties : l'une pour le budget ordinaire opérationnel (paragraphe 1 et 2 de la résolution A), l'autre pour le budget ordinaire d'investissement (paragraphe 3 à 5 de la résolution A). Les dépenses correspondant à ces crédits seront comptabilisées séparément, de sorte que les crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel ne seront pas utilisés pour les investissements majeurs et vice-versa. Le montant total des crédits ouverts au budget ordinaire d'investissement sera viré au Fonds pour les investissements majeurs.

55. La résolution sur l'ouverture de crédits au budget ordinaire comporte une formule d'ajustement pour tenir compte des variations de change pendant l'année. Les contributions des États Membres seront calculées selon le barème fixé par la Conférence générale en septembre 2018.

B. Programme de coopération technique

56. Les activités de coopération technique (CT) de l'Agence sont financées par le FCT et des contributions extrabudgétaires. Le FCT est principalement alimenté par des contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est recommandé chaque année par le Conseil des gouverneurs, et par les coûts de participation nationaux (CPN) payés par les États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs pour 2019 est de 86 165 000 €.

57. Les ressources prévues pour le programme de coopération technique pour 2019 s'élèvent à 97 121 800 € et se décomposent comme suit : 79 271 800 € de ressources estimées pour les projets de base ; 1 000 000 € pour les CPN (à ajouter aux ressources estimées des projets de base), et 17 000 000 € de ressources estimées pour les activités extrabudgétaires.

58. Ces montants ne constituent ni un objectif ni une limite en ce qui concerne les ressources et ne préjugent en aucune façon du programme de coopération technique pour 2019.

C. Fonds de roulement

59. À sa 61^e session ordinaire, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 15 210 000 € en 2018. Aucun changement n'est proposé pour 2019, bien que les besoins mensuels moyens du budget ordinaire dépassent le montant du Fonds de roulement, ce qui constitue un risque important pour l'Agence.

A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 2019

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2019¹,

1. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2019, d'ouvrir des crédits d'un montant de 371 791 015 €, sur la base d'un taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, se répartissant de la façon suivante² :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	40 462 537
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	41 108 303
3. Sûreté et sécurité nucléaires	36 168 354
4. Vérification nucléaire	145 296 779
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	79 978 272
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	25 941 045
Total partiel – programmes sectoriels	<hr/> 368 955 290
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 835 725
TOTAL	<hr/> 371 791 015 <hr/>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction :

- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7) ; et
- d'autres recettes diverses d'un montant de 550 000 € ;

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, au taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, à 368 405 290 € (318 855 770 € plus 49 549 520 \$ É.-U.), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(62)/RES/ ;

¹ Document GC(62)/2.

² Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2019, d'ouvrir des crédits d'un montant de 6 214 868 € sur la base d'un taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, se répartissant de la façon suivante³ :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 051 956
3. Sûreté et sécurité nucléaires	308 146
4. Vérification nucléaire	1 027 152
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	2 827 614
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-
TOTAL	6 214 868

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, au taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, à 6 214 868 € (6 214 868 € plus 0 \$ É.-U.), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(62)/RES/ ;

5. Autorise le transfert de la partie investissement du budget ordinaire au Fonds pour les investissements majeurs ; et

6. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2019, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2019 ; et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

³ Voir la note de bas de page 2.

APPENDICE

A.1 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2019

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	34 788 225 + (5 674 312 /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	36 717 355 + (4 390 948 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	30 024 259 + (6 144 095 /R)
4. Vérification nucléaire	123 336 314 + (21 960 465 /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	72 318 155 + (7 660 117 /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	22 221 462 + (3 719 583 /R)
Total partiel – programmes sectoriels	319 405 770 + (49 549 520 /R)
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 835 725 + (- /R)
TOTAL	<u>322 241 495 + (</u>	<u>49 549 520 /R)</u>

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2019.

APPENDICE

A.2 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2019

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	- + (- /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 051 956 + (- /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	308 146 + (- /R)
4. Vérification nucléaire	1 027 152 + (- /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	2 827 614 + (- /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	- + (- /R)
TOTAL	6 214 868 + (- /R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2019.

B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2019

La Conférence générale,

- a) Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juin 2017 de recommander un objectif de 86 165 000 € pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2019, et
 - b) Acceptant la recommandation ci-dessus du Conseil,
1. Décide qu'en 2019 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera de 86 165 000 € ;
 2. Alloue, en euros, un montant de 86 165 000 € pour le programme de coopération technique de l'Agence de 2019 ; et
 3. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2019 conformément aux dispositions de l'article XIV.F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 telle qu'amendée par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

C. LE FONDS DE ROULEMENT EN 2019

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2019,

1. Approuve un montant de 15 210 000 € pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2019 ;
2. Décide qu'en 2019 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence⁴ ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances, dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 €, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités approuvés par le Conseil des gouverneurs pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ; et
4. Invite le Directeur général à soumettre au Conseil des gouverneurs un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

⁴ Document INFCIRC/8/Rev.4.



Imprimé par
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Juillet 2018